



**Convention internationale  
sur la protection des droits  
de tous les travailleurs  
migrants et des membres  
de leur famille**

Distr.  
GÉNÉRALE

CMW/C/6/1  
8 février 2007

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

COMITÉ POUR LA PROTECTION DES DROITS  
DE TOUS LES TRAVAILLEURS MIGRANTS  
ET DES MEMBRES DE LEUR FAMILLE  
Sixième session  
Genève, 23-27 avril 2007

**Ordre du jour provisoire annoté**

**Note du secrétariat**

1. La sixième session du Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille se tiendra à l'Office des Nations Unies à Genève (Palais Wilson) du 23 au 27 avril 2007. Elle s'ouvrira le lundi 23 avril, à 10 heures.
2. L'ordre du jour provisoire annoté de la sixième session du Comité a été établi par le Secrétaire général en consultation avec le Président du Comité, conformément à l'article 5 du règlement intérieur du Comité.

### **Ordre du jour provisoire**

1. Ouverture de la session.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Examen des rapports présentés par les États parties conformément à l'article 73 de la Convention.
4. Présentation des rapports par les États parties.
5. Réunion avec les États parties.
6. Promotion de la Convention.
7. Adoption du rapport annuel du Comité à l'Assemblée générale.
8. Organisation des travaux et questions diverses.

## **Annotations**

### **1. Ouverture de la session**

Le représentant du Secrétaire général ouvrira la sixième session du Comité.

### **2. Adoption de l'ordre du jour**

En vertu de l'article 6 du règlement intérieur provisoire du Comité, la première question inscrite à l'ordre du jour de toute session est l'adoption de l'ordre du jour, à moins que l'élection du bureau ne soit requise conformément à l'article 12. Conformément à l'article 7, le Comité peut, au cours d'une session, réviser l'ordre du jour et, s'il y a lieu, ajourner ou supprimer des points.

### **3. Examen des rapports présentés par les États parties conformément à l'article 73 de la Convention**

À sa sixième session, le Comité examinera le rapport initial reçu de l'Égypte (CMW/C/EGY/1). Le Secrétaire général a informé l'État partie concerné que l'examen de son rapport était prévu par le Comité le mardi 24 avril 2007.

### **4. Présentation des rapports par les États parties**

Le Comité a reçu les rapports initiaux ci-après, qui sont en attente d'examen:

<b>État partie</b>	<b>Attendu le</b>	<b>Cote</b>
Bolivie	1 <sup>er</sup> juillet 2004	CMW/C/BOL/1
Équateur	1 <sup>er</sup> juillet 2004	CMW/C/ECU/1
Syrie	1 <sup>er</sup> octobre 2006	CMW/C/SYR/1

On trouvera ci-après la liste des États parties dont le rapport, attendu le 1<sup>er</sup> février 2007, n'a pas encore été reçu:

<b>État partie</b>	<b>Attendu le</b>
Algérie	1 <sup>er</sup> août 2006
Azerbaïdjan	1 <sup>er</sup> juillet 2004
Belize	1 <sup>er</sup> juillet 2004
Bosnie-Herzégovine	1 <sup>er</sup> juillet 2004
Burkina Faso	1 <sup>er</sup> mars 2005
Cap-Vert	1 <sup>er</sup> juillet 2004
Chili	1 <sup>er</sup> juillet 2006
Colombie	1 <sup>er</sup> juillet 2004
El Salvador	1 <sup>er</sup> juillet 2004
Ghana	1 <sup>er</sup> juillet 2004

<b>État partie</b>	<b>Attendu le</b>
Guatemala	1 <sup>er</sup> juillet 2004
Guinée	1 <sup>er</sup> juillet 2004
Honduras	1 <sup>er</sup> décembre 2006
Kirghizstan	1 <sup>er</sup> janvier 2005
Lesotho	1 <sup>er</sup> janvier 2007
Jamahiriya arabe libyenne	1 <sup>er</sup> octobre 2005
Maroc	1 <sup>er</sup> juillet 2004
Nicaragua	1 <sup>er</sup> février 2007
Ouganda	1 <sup>er</sup> juillet 2004
Pérou	1 <sup>er</sup> janvier 2007
Philippines	1 <sup>er</sup> juillet 2004
Sénégal	1 <sup>er</sup> juillet 2004
Seychelles	1 <sup>er</sup> juillet 2004
Sri Lanka	1 <sup>er</sup> juillet 2004
Tadjikistan	1 <sup>er</sup> juillet 2004
Timor-Leste	1 <sup>er</sup> mai 2005
Turquie	1 <sup>er</sup> janvier 2006
Uruguay	1 <sup>er</sup> juillet 2004

### **5. Réunion avec les États parties**

À sa cinquième session, le Comité a décidé de tenir une réunion avec les États parties afin de débattre des modalités de l'examen des rapports; ainsi que des moyens de promouvoir la Convention. Cette réunion est prévue pour le mercredi 25 avril 2007, dans la matinée.

### **6. Promotion de la Convention**

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Comité examinera les possibilités de promouvoir la ratification de la Convention.

### **7. Adoption du rapport annuel du Comité à l'Assemblée générale**

Conformément au paragraphe 7 de l'article 74 de la Convention, le Comité présente à l'Assemblée générale un rapport annuel sur l'application de la Convention.

### **8. Organisation des travaux et questions diverses**

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Comité examinera diverses questions qui relèvent de son mandat, notamment son programme de travail, les dates de ses prochaines sessions et la réforme des organes créés en vertu d'instruments internationaux.

-----